PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion ordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le mardi 21 août 2012 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Mesdames et messieurs les conseillers suivants : Yvan Côté, Anne Pelletier, Sarah Lebel, Benoit Dubé formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire.

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-117-12 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Benoît Dubé et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert et dont copie est annexée aux archives de la corporation.

Adoptée à l'unanimité

RS-118-12 Adoption des procès-verbaux des dernières réunions

Il est proposé par Anne Pelletier et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2012 soit accepté tel que rédigé.

Il est proposé par Yvan Côté et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2012 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 31 juillet 2012 de 361,016.71 \$ au compte courant et de 122,124.58 \$ à l'épargne stable (fonds de roulement).

Il est proposé par Sarah Lebel et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrit :

Petites caisses	224.62	
	<u>192.96</u>	417.58
Desjardins Sécurité Financière - Juillet 2012		1,376.75
Desjardins Sécurité Financière - Août 2012		1,376.75
Bell Canada : Bibliothèque municipale	103.38	
Bureau municipal	218.97	
Camping municipal	95.80	
Service Incendie	<u>47.47</u>	465.92
Bell Canada: Internet Camping municipal		66.12
Hydro Québec : Bureau municipal	106.68	
Camping haut	808.43	
Camping Resto bas	488.23	
Caserne de pompiers	252.72	
Garage municipal	323.57	
Redevance	28.38	2,008.01
Hydro Québec : Chalet communautaire	230.99	
Rue Globale	<u>234.81</u>	465.80
Sarah Lebel : Dépenses pour nouveaux-nés/nouveaux-arrivants		401.30
Frais de représentation : Denis Moreau		60.00
Arts Dufort : Enseigne recto verso en bois marin		1,322.21
Centre du camion J. L. Inc. : Moteur garantie		2,069.55
9258-2188 Québec inc. : Travail avec camion		664.47
Cégep de Rimouski : Formations pompiers (3)		2,078.00
Constructions Michaud Témis :		221.91
Débrousailleuse R.B. enr. : fauchage		2,511.05
Dickner Fournitures industrielles : Panneaux voirie, papier hygiénique		172.22
DICOM : Envoie 2 padgets pompiers pour réparation		24.54
Électronique Mercier : Chaînettes - Réparation padgets		126.14
Équipements Sigma inc. : Pièces électrique et électronique		47.10
Ferme Patoine et Frères inc. : Travail avec camion		664.47
Groupe Dynaco BMR Dégelis : Bois, teinture, vis, etc.		5,846.54
Guy Morin : Réparation tuyau Resto Plage Bonair		68.99
Irving Énergie : Propane Resto Plage Bonair		583.57
Jacques Thibault (Pierreville): Inspection annuelle camion incendie		362.17
Joseph Dumont 1997 Itée : Pelle, camion, gravier, etc.		42,940.38
L. Charest & Fils : Réparation sécheuse au camping		57.49
Laboratoire BSL : Analyse d'eau		100.92
MACPEK: Cadran, couroi, etc.		52.80
Manic Sanitation : Papier hygiénique		92.56
MRC de Témiscouata : Renouvellement anti-virus		69.40
Perma Ligne : Ligne simple continue		680.39
		555.57

Pétroles Jacques Larochelle : Diesel	3,529.66
Pièces Témis : pièces, adaptation hydraulique	105.09
Plomberie G.M. enr. : Réparation tuyau eau chaude	86.94
Produits PBM: Fermes de toit, poutrelles, etc.	1,348.21
Raymond Chabot Grant Thornton: Reddition de comptes	862.31
Service Incendie de Packington : Frais pour 2 sorties (15-19 juillet)	2,350.00
Services Kopilab: Photocopies	123.18
Solutions Témis : Fournitures de bureau	189.34
Témis Chevrolet Buick GMC ltée : pièces 340	214.14
Hydro Québec : Bureau municipal 244.76	
Chalet communautaire 191.89	436.65
Bell Canada: Internet Camping municipal	
RIDT: Vidanges d'installations septiques	28,728.00
AgroEnviroLab : Analyse d'eau de baignade	172.46
Lespac : Annonce classée - Camion International	17.24
Bell Mobilité : Cellulaire dg	46.11
Place du Travailleur : Gants de travail en cuir	11.21
MACPEK: articles	26.73
Carrefour du Camion RDL L : Diesel	63.82
SAAQ : Immatriculation du camion	838.40
Solutions Témis : Fournitures de bureau	60.26
Petite caisse: Postes Canada 140.75	
Épicerie des 4 sous 38.35	
Messes chantées 78.00	
Ménage 57.00	
Colle & Vernis <u>23.75</u>	390.26
Bell Canada;	465.41
Pièces Témis; fourniture garage	144.01
Matériaux Témis; madrillé d'échafaud	425.41
Groupe Dynaco BMR; fourniture bâtiment service	1,783.12
Garage Ghislain St-Pierre; autocut	56.80
Plomberie G. M. enr; réparer pompe	
Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata; Quote part	

Total des comptes à payer

117,833.54 \$

Adoptée à l'unanimité

RS-120-12 <u>Travaux supplémentaires GripSeal et de traitement de surface</u>

Lors d'une visite sur le terrain le samedi 18 août 2012, le directeur a exposé les travaux supplémentaires nécessaires sur le 8^e-et-9^e Rang Nord. Différents travaux de traitement de surface suite au creusage dans le secteur et des travaux de correction en GripSeal pour améliorer la durabilité des travaux.

Il est proposé par Anne Pelletier Et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise les travaux supplémentaires dans le 8^e-et-9^e Rang Nord. La dépense sera financée à même le règlement d'emprunt prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

Adoption du règlement 259-2012

Le Conseil reporte l'adoption de ce règlement à la prochaine session.

RS-121-12 Adoption du projet de règlement 260-2012

Il est proposé par Yvan Côté et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le projet de règlement 260-2012 concernant les limites de vitesse sur une partie de la route du Lac-Jerry, sur le 6° Rang et le 5° Rang Sud dans la municipalité de la paroisse de Packington.

Adoptée à l'unanimité

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

RÈGLEMENT NUMÉRO 260-2012

PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE DU LAC-JERRY, SUR LE 6^E RANG ET LE 5^E RANG SUD DANS LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE PACKINGTON

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance du Conseil municipal de la paroisse de Packington tenue le 03 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement que le règlement numéro 260-2012 soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse sur une partie de la route du Lac-Jerry, sur le 6° Rang et le 5° Rang Sud dans la municipalité de la paroisse de Packington

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

a) excédant 50 km/h sur les chemins suivant à savoir :

Sur la Route du Lac-Jerry, à partir du pont de la rivière Jerry, jusqu'à l'intersection du 5^e Rang Sud tel que précisé sur le plan et dont copie est incluse à l'annexe A du présent règlement.

Sur le 6^e Rang à partir de l'intersection de la route du Lac-Jerry jusqu'à la frontière de la municipalité de St-Jean-de-la-Lande tel que précisé sur le plan et dont copie est incluse à l'annexe A du présente règlement.

Sur le 5° Rang Sud à partir de l'intersection de la route du Lac-Jerry jusqu'à la frontière de la municipalité de St-Jean-de-la-Lande tel que précisé sur le plan et dont copie est incluse à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par le service de la voirie de la municipalité de la paroisse de Packington.

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

ΔDOPTÉ LE 21 ΔΩÛT 2012

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la Gazette officielle du Québec.

DOI 12 22 71001 2012	
	_
Maire	
Secrétaire-trésorier/Directeur général	

RS-122-12 Renouvellement de l'entente de gestion de l'agent de développement économique pour l'année 2012-2013

Il est proposé par Anne Pelletier et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte de renouveler l'entente de gestion de l'agent de développement économique entre les municipalités Packington, Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande pour l'année 2012-2013.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu des travaux de voirie

M. le maire et le directeur général font un compte-rendu des travaux de voirie réalisés autant en traitement de surface qu'en GripSeal. Ils répondent aux diverses questions des personnes présentes à la rencontre.

Compte-rendu de diverses réunions

M. le maire donne un compte-rendu de la réunion de la MRC de Témiscouata tenue le 10 septembre dernier.

Levée de l'assemblée

A 20 h 50, M. Émilien Beaulieu, maire, propose la levée de l'assemblée.